

# ENSEIGNANT COORDONNATEUR ULIS EN LYCEE PROFESSIONNEL

<b>IMPLANTATION DU POSTE</b>	Lycée Professionnel Jean MONNET YZEURE
<b>CONDITIONS D'EXERCICE</b>	Placé sous l'autorité du Directeur Académique des Services de l'Education nationale et par délégation sous celle du chef d'établissement, placé sous la responsabilité pédagogique de l'Inspecteur (trice) de l'Education nationale ASH dans le cadre du Projet Personnalisé de Scolarisation élaboré pour chaque élève par la MDPH, l'enseignant de l'ULIS en Lycée professionnel est responsable du projet individualisé de chaque élève scolarisé dans le dispositif et en organise les modalités en concertation avec des partenaires. Il prépare le projet personnalisé d'orientation en lien avec les différents acteurs.
<b>MISSIONS</b>	<p><b>L'enseignant de l'ULIS TFC (troubles des fonctions cognitives ou mentales) en Lycée professionnel</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• dispense aux élèves de l'ULIS un enseignement, une aide pédagogique et matérielle adaptée pour toutes les disciplines</li> <li>• favorise la scolarisation individuelle au sein des divisions du lycée.</li> <li>• coordonne les emplois du temps, les interventions des professeurs du lycée et des personnels des services spécialisés, les prises en charge extérieures sous la conduite du proviseur adjoint.</li> <li>• rédige le projet individualisé de chaque élève en cohérence avec le PPS.</li> <li>• établit et entretient des contacts réguliers avec l'enseignant référent, les professeurs du lycée, le chef des travaux, les personnels médicaux et sociaux, la direction de l'établissement, les professeurs référents, les familles et les services spécialisés concernés, la circonscription ASH.</li> <li>• établit les liens entre l'enseignement général et l'enseignement professionnel</li> <li>• participe à l'organisation et au suivi des stages en entreprises.</li> <li>• contribue à la préparation de l'insertion professionnelle des élèves scolarisés à l'ULIS.</li> </ul>
<b>COMPETENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etre titulaire du CAEI (DI), du CAPSAIS Option D ou du CAPASH Option D</li> <li>• Connaître les fonctionnements, structures ; services et dispositifs de l'ASH</li> <li>• Connaître le système éducatif dans son ensemble, notamment le second degré</li> <li>• Etre capable de tenir un rôle de médiateur, régulateur</li> <li>• Posséder le sens de la communication et du travail en équipe, en respectant et faisant respecter la confidentialité des informations.</li> <li>•</li> </ul>
<b>MODALITES DE RECRUTEMENT</b>	<p>Les enseignants intéressés doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• écrire un courrier de motivation, sous couvert du supérieur hiérarchique, accompagné d'un curriculum vitae</li> <li>• se présenter devant une commission d'homologation qui détermine l'aptitude des candidats à exercer les fonctions décrites. Après homologation, le classement des candidats s'effectuera au barème du mouvement.</li> <li>•</li> </ul>
<b>SITUATION ADMINISTRATIVE</b>	Nomination prononcée à titre provisoire pour un an, puis à titre définitif après validation de la période probatoire.